

L'interaction

Le magazine d'information de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Mai-juin-juillet 2014 ■ Volume 3 ■ Numéro 4

VOTRE ORDONNANCE, SA DÉPENDANCE ?

L'ABUS DE MÉDICAMENTS
CHEZ LES ADOLESCENTS,
UNE RÉALITÉ QUI FAUCHE
DES VIES



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

Présent pour vous

ÉDITORIAL : UN MANDAT SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ P. 4

BOISSONS ÉNERGISANTES

CES BOISSONS QUI NE DONNENT PAS QUE DES AILES P. 11



VOTRE MILIEU DE TRAVAIL EST EXCEPTIONNEL ? **DITES-LE !**

Le site web de l'Ordre, idéal pour recruter un pharmacien

Entrez en contact, à peu de frais,
avec l'ensemble des pharmaciens
de la province.

Un service rapide

Votre offre d'emploi sera publiée un
maximum de 48 heures après réception,
les jours ouvrables.

La page « Offres d'emploi »,
l'une des plus consultées du site de l'Ordre.

Pour connaître les tarifs et les conditions,
visitez le www.opq.org (section Pharmaciens/Offres d'emploi).

Pour publier une offre d'emploi, contactez Dominic Roberge :
450 227-8414, poste 312 ou, sans frais, au 1 866 227-8414
droberge@cpsmedia.ca.



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

L'interaction

ÉDITEUR

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6
Téléphone : 514 284-9588
Sans frais : 1 800 363-0324
Courriel : linteraction@opq.org
www.opq.org

RÉDACTRICE EN CHEF

Julie Villeneuve

COORDONNATRICE

Dorothée Philippon

COLLABORATEURS À CE NUMÉRO

Guyline Bertrand, Bertrand Bolduc, Jenny Lower, Anick Minville, Geneviève Richard, Valérie Verville, Julie Villeneuve

PHOTO COUVERTURE

Lawrence Arcouette

GRAPHISME

GB Design
www.gbdesign-studio.com

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Roy

PUBLICITÉ

Dominic Roberge, CPS Média
Téléphone : 450 227-8414, poste 312
droberge@cpsmedia.ca

Poste publication 40008414

Dépôt légal, 2^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1918-6789

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en assurant la qualité des soins et des services pharmaceutiques offerts à la population et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe 8600 pharmaciens. Plus de 6000 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans 1800 pharmacies privées et 1500 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Près de 1000 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand Bolduc

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. La reproduction d'extraits est autorisée pour usage à l'interne seulement avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte original. Toute autre demande de reproduction doit être adressée au Service des communications de l'Ordre par écrit. Ce document est disponible en ligne au www.opq.org.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo, procédé sans chlore, FSC® recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



ÉDITORIAL

Un mandat sous le signe de la continuité 4



ACTUALITÉS

Ces boissons qui ne donnent pas que des ailes 11



DOSSIER

Votre ordonnance, sa dépendance ? 6

ACTUALITÉS



Relève inspirée et inspirante 16
Santé Canada publie des résumés de l'examen d'innocuité de certains médicaments 17

Le Commissaire à la santé et au bien-être publie son rapport 17
Le logo de l'Ordre : une image à préserver 20
La gestion des conflits d'intérêts : une priorité pour l'Ordre 21
M^e Jocelyn Binet effectue un retour 23

QUESTIONS DE PRATIQUE



La qualité et la sécurité des services offerts passe par l'aménagement de la pharmacie 25

PORTRAIT DE PHARMACIEN

Nathalie Letarte, pharmacienne et professeure en oncologie 27



Par Bertrand Bolduc

pharmacien, MBA, IAS.A, Président



Un mandat sous le signe de la continuité

Je suis très heureux de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui par le biais de cet éditorial. Au cours des prochains mois, j'aurai l'occasion de communiquer dans ces pages sur des enjeux qui nous touchent tous – au sujet de notre pratique, de la santé en général ou des médicaments – et je me considère privilégié de pouvoir le faire. Merci aux membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant à la présidence de l'Ordre. Je compte assumer ce mandat avec diligence et tout le sérieux qu'il requiert.

Après l'annonce de mon élection, beaucoup de pharmaciens m'ont demandé ce qui était à prévoir au cours des prochains mois. À ceux qui m'ont posé cette question, j'ai donné une seule et même réponse : de la continuité !

Les orientations pour la prochaine année

Depuis quelques années, l'Ordre effectue tous les trois ans un exercice de planification stratégique. À cette occasion, nous étudions notre environnement interne et externe. Pour ce faire, nous sollicitons plusieurs personnes et organismes afin de connaître leurs perceptions des enjeux de la pharmacie et de l'environnement de l'Ordre, et de les entendre notamment sur la façon dont nous accomplissons notre mandat.

Cette démarche permet de déterminer les principales priorités pour les exercices à venir.

La dernière planification stratégique remonte à 2011 ; quatre orientations en ont découlé pour les années 2012-2015 :

- Exercer un leadership en étant un joueur influent, crédible, mobilisateur, incontournable et en prenant position sur les dossiers liés à notre mission ;
- Renforcer la valeur ajoutée du pharmacien en regard des besoins du public et améliorer la compréhension de son rôle auprès du public, des organisations, du milieu de la santé et des futurs pharmaciens ;
- Accompagner les membres vers l'atteinte d'une conformité de pratiques professionnelles et commerciales ;
- Améliorer l'efficacité et la performance de l'organisation sur la gouvernance, les processus, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Le Conseil d'administration est au cœur de cet exercice et les administrateurs ont l'occasion de s'exprimer sur les orientations. Lorsqu'il est fait avec rigueur, un tel exercice assure la continuité au sein d'une organisation. Et puisque j'y ai participé à titre d'administrateur, j'adhère entièrement à ces orientations desquelles ont découlé des plans d'action annuels.

Au cours de la prochaine année, nous serons les témoins et les acteurs – je le souhaite – de la mise en place des nouvelles activités prévues dans le cadre de la *Loi 41*. L'Ordre a joué son rôle en matière de protection du public dans ce dossier. Grâce à notre travail et à celui de nos partenaires, la loi a été sanctionnée, les règlements ont été rédigés, un guide d'exercice a été développé et les pharmaciens formés. Lorsque la loi sera en vigueur, nous vous accompagnerons dans la mise en œuvre de ces activités. En plus de répondre à toutes vos questions, nous travaillerons à ce que la population ait des attentes réalistes.

Au-delà de la *Loi 41*, beaucoup d'autres dossiers se poursuivront en 2014-2015. Les travaux du comité qui se penche sur la modification du *Code de déontologie des pharmaciens* ont débuté cette année, les enjeux de transparence des prix et les relations commerciales auront l'occasion d'être étudiés dans les prochains mois. Nous continuons de traiter les dossiers prioritaires : la révision du rôle des assistants techniques en pharmacie, la spécialisation, les ruptures d'approvisionnement en médicaments, notamment. Nos positions demeurent les mêmes et je mettrai tout en œuvre pour qu'elles soient entendues.

La saine gouvernance de l'Ordre : une priorité

Depuis 2007, un comité travaille intensément afin que l'Ordre soit un modèle en matière de gouvernance. Au fil des ans, énormément de travail a été fait. Plus d'une dizaine de politiques ont été rédigées et appliquées et le comité se penche sur les meilleures pratiques à mettre en place. À titre d'exemple, par le passé, tous les membres du Conseil d'administration signaient, une fois l'an, une déclaration annuelle de conflits d'intérêts. Dans une optique d'amélioration continue, il a été décidé lors du dernier Conseil d'administration de déclarer nos conflits à chaque rencontre. En effet, en plus de signer une déclaration annuelle où ils s'engagent à respecter le code de conduite et d'éthique, les administrateurs, à chaque début de rencontre, devront faire une déclaration des intérêts en lien avec les sujets prévus à l'ordre du jour.

Si j'aborde ce sujet aujourd'hui, c'est pour illustrer à quel point l'Ordre prend au sérieux les questions de gouvernance et d'éthique. Il est essentiel de s'assurer que les intérêts individuels n'entrent pas en ligne de compte dans les prises de décision de l'organisation. Chaque administrateur doit faire primer les intérêts de l'Ordre et de sa mission de protection du public avant les siens ou ceux d'un tiers et est donc soumis à cette politique. Je n'y fais pas exception ; au contraire, je me fais une priorité de respecter cette politique. Un article porte d'ailleurs sur le sujet de la gouvernance à la page 21 du présent numéro.

L'implication de chaque pharmacien

Le président d'un ordre exerce un rôle de surveillance générale mais n'est pas expert en tout.

Toutes les semaines, nous recevons des demandes de participation à des événements, à des groupes de travail ou d'entrevue pour des médias. Vous aurez l'occasion de voir plus souvent les autres administrateurs au cours des prochains mois. Nous avons une expertise riche en pharmacie ; certains pharmaciens sont experts en santé mentale, d'autres en gériatrie ou en grossesse et allaitement. L'humilité est une qualité qu'on retrouve souvent chez les pharmaciens, mais il arrive qu'elle devienne un défaut ! Si je devais me donner un seul objectif pour la prochaine année, c'est bien celui de faire ressortir l'expertise très riche que nous avons en pharmacie, et de la mettre à contribution pour le plus grand bénéfice de la population.

Ce sera un plaisir d'échanger avec vous au cours des prochains mois. Je vous donne rendez-vous au prochain RVO de l'Ordre, les 17 et 18 juin, à Montréal.





VOTRE ORDONNANCE, SA DÉPENDANCE ?

L'abus de médicaments chez les adolescents, une réalité qui fauche des vies

Brandon a 19 ans. C'est un beau jeune homme intelligent, allumé ; il a grandi dans une famille de l'ouest de Montréal. Adolescent, il a commencé à prendre des médicaments prescrits pour gérer son anxiété. Mais ce qui lui permettait de contrôler son problème est rapidement devenu une béquille. Au fil du temps, il s'est mis à abuser de toutes sortes de médicaments : antidouleurs, stimulants, antidépresseurs.

Darian, elle, a découvert la marijuana lorsqu'elle avait 11 ou 12 ans. Un an plus tard, elle volait les médicaments de son frère traité pour le TDAH.

Brandon et Darian ont fait une thérapie au centre de réadaptation Portage. Ils sont des exemples d'une réalité bien concrète : entre 2005 et 2010, les admissions dans les centres de désintoxication pour le crack et la cocaïne sont allées en diminution mais en contrepartie, celles pour la dépendance aux médicaments ont augmenté, passant de 10,6% à 17,4% des admissions¹.

Des données qui inquiètent

Même si le Québec compile peu de données concernant l'abus de médicaments chez les jeunes, les statistiques ontariennes et américaines illustrent l'ampleur du problème.

En 2013, un sondage², réalisé par le Centre de toxicomanie et de santé mentale sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario, nous apprenait qu'un jeune sur huit avait déjà consommé des médicaments

¹ Selon des données du Centre de toxicomanie et de santé mentale de l'Ontario

² Centre de la toxicomanie et de santé mentale, *Drug Use Among Ontario Students 1977-2013*.

URL : www.camh.ca/en/research/news_and_publications/ontario-student-drug-use-and-health-survey/Documents/2013%20OSDUHS%20Docs/2013OSDUHS_Detailed_DrugUseReport.pdf

Par Julie Villeneuve
chef du Service des communications



Crédit photo : Lawrence Arcouette

d'ordonnance à des fins non médicales. De ce nombre, 70 % d'entre eux les avaient pris à la maison.

Au niveau pancanadien, Santé Canada³ nous apprend que la consommation des produits psychotropes chez les jeunes de 15 à 24 ans a augmenté significativement entre 2011 et 2012, passant de 17,6 % à 24,7 %. Tous les jeunes qui consomment des psychotropes n'en abusent pas, mais ces données permettent d'apprécier l'ampleur de la disponibilité de ces médicaments chez les adolescents et jeunes adultes.

Autre donnée qui inquiète : aux États-Unis, 26 % des adolescents croient qu'un médicament prescrit (pour eux ou d'autres) est plus sécuritaire qu'une drogue illicite⁴.

Pour le Dr Martin Laliberté, urgentologue et président de l'Association canadienne des centres antipoison, ces données sont alarmantes. « Depuis plusieurs années aux États-Unis, les décès par intoxication sont en progression et dépassent maintenant les décès par accident de la circulation. La situation est également en progression au Canada. Une proportion significative de ces décès est attribuable à une mauvaise utilisation d'analgésiques opiacés. Ces médicaments peuvent rapidement entraîner une dépendance et leur consommation abusive peut également conduire à des effets toxiques majeurs et au décès », peut-on lire dans son témoignage disponible sur le site Web MonOrdonnance.ca, développé par l'Ordre à l'occasion de la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie*.

Le problème est tel que le Conseil consultatif national sur l'abus de médicaments sur ordonnance a décidé de publier, en 2013, une stratégie nationale : « S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada »⁵. Fruit d'une collaboration sans précédent de plusieurs organismes du domaine de la santé, de représentants de fabricants de médicaments, d'organismes de lutte aux dépendances, des représentants des Premières nations et de patients, cette stratégie vise à apporter des solutions à cette crise dite nationale.

Mais le problème n'est pas uniquement propre au Québec ou au Canada. Partout dans le monde, l'Organe international de contrôle des stupéfiants a également lancé une alerte récemment. Selon son dernier rapport annuel, la consommation abusive de médicaments soumis à prescription augmente de façon générale dans le monde et représente maintenant une menace croissante pour la santé publique.

³ SANTÉ CANADA, Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues, sommaire des résultats pour 2012

⁴ The Partnership at Drugfree.org. URL : www.drugfree.org/newsroom/pats-2012

⁵ Conseil consultatif national sur l'abus de médicaments sur ordonnance a décidé de publier une stratégie nationale, *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada*, 2013. URL : www.ccsa.ca/Resource%20Library/Canada-Strategy-Prescription-Drug-Misuse-Report-fr.pdf

Des solutions ?

Au Canada

Dans son rapport, le Conseil consultatif national sur l'abus de médicaments sur ordonnance présente plusieurs recommandations qui s'articulent autour de cinq volets d'action : la prévention, l'éducation, le traitement, la surveillance et le suivi.

Parmi les recommandations, on note la mise sur pied d'un système de surveillance pancanadien destiné à améliorer la compréhension de la nature et de l'étendue des méfaits liés aux médicaments d'ordonnance, mettre à la disposition des organismes d'application de la loi des outils, de la formation et des ressources pour gérer le problème du détournement de médicaments d'ordonnance et promouvoir de bonnes pratiques en matière de prescription et de distribution de médicaments par les professionnels de la santé.

Pour le D^r Laliberté, ce dernier point est important : « La promotion des bonnes pratiques en matière de prescription et de distribution des médicaments d'ordonnance et la mise en place de mécanismes de surveillance des ordonnances pour les médicaments à risque d'abus sont des interventions qui peuvent contribuer à réduire le risque. »

L'arrivée du Dossier santé Québec, qui permettra d'avoir une meilleure idée de l'ensemble des médicaments prescrits au patient, est sans contredit l'une des pistes de solutions. Mais en attendant que des mesures organisées soient mises en place, vous pouvez également prendre certaines actions.

La prévention des problèmes de consommation, aussi à la pharmacie

Pour Karine Patry, pharmacienne, inspecteur à l'Ordre, les pharmaciens ont un rôle crucial à jouer lorsque vient le temps de conscientiser les patients aux risques potentiels d'une mauvaise utilisation des médicaments, particulièrement des narcotiques : « Il est de notre responsabilité de leur expliquer l'importance de respecter les doses prescrites, mais aussi de les sensibiliser aux risques d'accoutumance au médicament. » De plus, les pharmaciens devraient rappeler aux patients de retourner les médicaments non utilisés en pharmacie.

« Trop souvent, un patient reçoit un antidouleur à la suite d'une opération et n'utilise que quelques comprimés. Laisser les médicaments à la maison, accessibles à tous, comporte une part de risque, surtout lorsqu'il y a des enfants ou des petits-enfants. Et cette précision concerne également les timbres de Fentanyl. Il n'est pas sécuritaire de les jeter aux ordures une fois utilisés. C'est notre rôle de sensibiliser les patients à cette question ».

LE RÔLE DES PARENTS

Pour les parents, le site [Web MonOrdonnance.ca](http://WebMonOrdonnance.ca) présente toute une série d'actions à prendre pour prévenir les problèmes de consommation chez les jeunes :

- faire un inventaire des médicaments disponibles à la maison et vérifier la quantité régulièrement ;
- retourner à la pharmacie les médicaments non utilisés ou périmés ;
- placer les médicaments qui sont utilisés dans un lieu sécuritaire ;
- porter attention à l'attitude des enfants ;
- en discuter avec les enfants.

LES RECHERCHES PROUVENT QUE LE FAIT DE PARLER AUX ENFANTS DIMINUE DE 50 % LES RISQUES QU'ILS SE DROGUENT.⁶

Néanmoins, les causes et responsabilités concernant l'abus de médicaments sont multiples. En plus des parents, des établissements d'enseignement et des professionnels de la santé, chaque jeune a également une responsabilité individuelle.

⁶ The Partnership at Drugfree.org, « The Medicine Abuse Project ». URL : <http://medicineabuseproject.org/what-you-can-do>

Il est important de rappeler aux parents, mais également aux grands-parents, de conserver les médicaments en sécurité, hors de portée des jeunes. Enfin, pourquoi ne pas remettre les narcotiques en plus petite quantité? «Lorsqu'un patient me remet une ordonnance de plusieurs dizaines de comprimés de Dilaudid, alors qu'il n'en n'a jamais pris, je ne lui donne que quelques comprimés au début», poursuit M^{me} Patry. «Ça évite ainsi qu'il ait de trop grandes quantités avec lui et qu'il ne les consomme pas, et ça me permet aussi de le sensibiliser aux risques d'abus pour lui-même ou pour ses proches.»

De la dépendance à la reprise de la vie normale

Heureusement, plusieurs personnes qui sont tombées dans le piège de la dépendance réussissent à s'en sortir. Darian, elle, a vécu les affres de la dépendance: «Je n'avais plus nulle part où vivre et je continuais à chercher et à consommer toutes les drogues que je pouvais trouver. J'ai entendu parler de Portage par un travailleur de rue, et j'ai décidé d'apporter un changement à ma vie». Aujourd'hui, elle a terminé sa thérapie et reprend graduellement une vie normale.

Pour Brandon, le fait de voir ses parents tristes et anxieux a eu une influence sur sa décision d'entrer en thérapie. «Je faisais deux, trois surdoses par fin de semaine. J'avais pris conscience que j'étais rendu alcoolique et pharmaco-dépendant. Mon état physique s'était vraiment détérioré. J'étais déprimé tout le temps.»

Au moment d'écrire ces lignes, cela fait cinq mois que Brandon est chez Portage. «Ça se passe super bien. Depuis que je gère mieux mon anxiété, j'ai plus de facilité à interagir avec les gens. En plus, je vais pouvoir poursuivre ma passion pour la boxe, puis j'espère me trouver une copine avec qui je pourrais développer une belle relation», conclut-il.



BESOIN DE RESSOURCES ?

Drogue : Aide et référence
www.drogue-aidereference.qc.ca

Section du site Web du MSSS portant sur les dépendances
www.dependances.gouv.qc.ca

Ligne Parents
www.ligneparents.com


Portage – Centre de réadaptation en toxicomanie
www.portage.ca

Tel-jeunes
www.teljeunes.com

Association des centres de réadaptation en dépendances du Québec
www.acrdq.qc.ca

Association canadienne des centres antipoison
www.capcc.ca

POURSUIVONS LA CONVERSATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...

 Parlez-vous à vos jeunes des dangers potentiels liés à une mauvaise utilisation des médicaments? www.facebook.com/OrdredespharmaciensduQuebec

 Quelle mesure prenez-vous lorsque vous recevez des ordonnances de narcotiques? <http://linkd.in/1hHQnpj>



« VOTRE ORDONNANCE, SA DÉPENDANCE ? » UNE CAMPAGNE, DE GRANDS RÉSULTATS

À l'occasion de la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie*, qui a eu lieu du 9 au 15 mars, l'Ordre a mené une campagne sur le thème « Votre ordonnance, sa dépendance ? ». Cette campagne, qui se déroulait essentiellement sur les médias sociaux et par le biais des relations médias, visait à sensibiliser les parents aux risques de laisser leurs médicaments accessibles à leurs enfants et leur proposait des pistes d'actions.



La campagne « Votre ordonnance, sa dépendance ? » en chiffres :

1 site Web (MonOrdonnance.ca) présentant la problématique, des actions à prendre et des ressources. Ce site a reçu plus de 4000 visites. En moyenne, les gens y ont passé plus de 4 minutes.

1 vidéo regardée près de 3400 fois sur YouTube et 140 000 fois sur radio-canada.ca, en plus d'être diffusée sur *La Presse* + et à *Salut Bonjour*

5 témoignages écrits :

- Brandon, 19 ans, résident chez Portage.
- Darian, 17 ans, qui a terminé son programme de réadaptation chez Portage.
- La pharmacienne Félice Saulnier, qui accompagne des patients toxicomanes en traitement avec de la méthadone.
- Le sergent-détective Frédéric Simard, concernant la difficulté d'annoncer le décès d'un être cher.
- Le Dr Martin Laliberté, président de l'Association canadienne des centres antipoison.

1 affiche envoyée à plus de 2000 pharmacies et établissements de santé

Des retombées dans plus de **30 médias**. La campagne a fait l'objet d'articles, de mentions ou d'entrevues à *Salut Bonjour*, dans *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, le *Journal de Montréal*, le journal *Métro*, au 98,5 fm (émissions de Paul Arcand et de Paul Houde), à Radio-Canada, à *TVA nouvelles*, à *RDI*, etc.

240 Tweets avec le mot-clic #MonOrdonnance

Des centaines de milliers de Québécois sensibilisés à la question





Boissons énergisantes Ces boissons qui ne donnent pas que des ailes

Depuis leur mise en marché, les boissons énergisantes font l'objet de préoccupations, notamment en raison du sucre et de la caféine qu'elles contiennent. Ces boissons, particulièrement prisées des adolescents et des jeunes adultes, promettent de rehausser leur niveau d'énergie, de stimuler leur corps et leur esprit et d'améliorer leurs performances. Ce qu'elles cachent, par contre, c'est l'impact qu'elles peuvent avoir sur leur santé et les interactions médicamenteuses majeures qui peuvent se produire. D'où l'importance, pour vous, de savoir si vos patients consomment de telles boissons et d'intervenir adéquatement, si c'est le cas.

Portrait d'un marché en pleine expansion

Pas moins de 300 variétés de boissons énergisantes, vendues sous plus de 210 marques, se partagent le marché de l'Amérique du Nord. Avec des ventes de 154 millions de dollars, ce secteur d'activité accaparait, en 2010, environ 20 % des parts du marché des boissons¹.

Rien qu'en 2012, le fabricant de Red Bull^{MC} a vendu plus de 5 milliards de canettes Red Bull Energy Drink^{MC} dans le monde et affichait un chiffre d'affaires global de près de 4,930 milliards d'euros (6,786 milliards de dollars canadiens)².

UN MARKETING AGRESSIF

Largement distribuées dans les supermarchés, les dépanneurs et même dans les boutiques adjacentes aux pharmacies, ces boissons font l'objet d'un marketing agressif, basé notamment sur les activités sportives ou extrêmes, visant une clientèle jeune et active.

¹ INSPQ, Boissons énergisantes : risques liés à la consommation et perspectives de santé publique, novembre 2010

² Red Bull, <http://energydrink-fr.redbull.com/red-bull-societe>

Les boissons énergétiques, dans la catégorie des aliments

Initialement considéré comme un produit de santé naturel, Santé Canada a entrepris des démarches, incluant une analyse exhaustive des risques, afin de catégoriser les boissons énergisantes comme des aliments et les assujettir plutôt aux dispositions du *Règlement sur les aliments et drogues*.

Considérées comme un aliment dès 2011, les boissons énergisantes ne doivent pas contenir plus de 180 mg par emballage non refermable (ex. : une canette), et ont été soumises à certaines exigences d'étiquetage :

- on doit retrouver l'indication de la quantité en mg de caféine issue de toutes les sources (ex. : guarana) par contenant ou portion ;
- on doit retrouver les mentions « Source élevée de caféine », « N'est pas recommandé pour les enfants, les femmes enceintes ou qui allaitent et les personnes sensibles à la caféine » et « Ne pas mélanger avec des boissons alcoolisées ».

En parallèle, Santé Canada a interdit le mélange des boissons énergisantes contenant de la caféine avec les boissons alcoolisées.

Malgré les mises en garde, les risques associés à une utilisation immodérée de ces produits demeurent.

Des risques réels pour la santé

Les effets à court et à long terme sur la santé des consommateurs en raison de la caféine et du sucre contenu dans les boissons énergisantes, de même que les risques inhérents à la surconsommation inquiètent, particulièrement chez des groupes comme les femmes enceintes, les enfants et adolescents ou encore les personnes atteintes du trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

En 2010, l'Institut national de santé publique (INSPQ) a publié un rapport faisant le point sur les effets des boissons énergisantes sur la santé³. Il en ressort qu'en raison de leur haute teneur en sucre (ex. : une canette de 250 ml de Red Bull^{MC} régulière contient 28 g de sucre), les boissons énergisantes favorisent la prise de poids et seraient également responsables du développement de la carie et de l'érosion dentaire. Leur teneur en caféine et en guarana sont susceptibles de produire des effets indésirables tels que la tachycardie sinusale, les palpitations, l'insomnie, la céphalée, les nausées, les vomissements, etc. Une prise de caféine supérieure à la limite recommandée (tableau en page suivante) est même associée à des effets indésirables sérieux comme l'augmentation de la tension artérielle.

D'autre part, l'INSPQ a dressé une liste des interactions médicamenteuses, parfois majeures, susceptibles de se produire avec la caféine et certains ingrédients comme le ginseng (tableau en page suivante)⁴. Par exemple, l'Institut rapporte que, selon une étude, le ginseng augmenterait considérablement l'effet des anticoagulants et des antiplaquettaires. Également, le ginseng pourrait théoriquement interagir avec certains antipsychotiques, antihypertenseurs, barbituriques, hypoglycémiant, etc.

Posez des questions à vos patients

Parmi vos patients, certains consomment beaucoup de café et d'autres doivent faire attention à leur consommation de sucre. Savez-vous qui, parmi vos eux, boivent régulièrement des boissons énergétiques ?

Il est important de tenir compte des habitudes de consommation de vos patients susceptibles d'interagir avec leur thérapie médicamenteuse et de nuire à leur état de santé. La consommation des boissons énergisantes fait partie de celles-ci. Vous devriez aussi les informer des dangers potentiels que représente une surconsommation des boissons énergisantes.

**PRENEZ L'HABITUDE
DE DEMANDER À
VOS PATIENTS S'ILS
CONSOMMENT
RÉGULIÈREMENT DES
BOISSONS ÉNERGISANTES,
À QUELLE FRÉQUENCE ET
EN QUELLE QUANTITÉ.**

Face aux risques avérés, des municipalités, des écoles secondaires ou des cégeps du Québec en ont interdit la vente au sein de leurs établissements. En 2013, un père a déposé à l'Assemblée nationale une pétition qui compte plus de 1500 signatures afin que la vente des boissons énergisantes soit interdite aux mineurs. Selon lui, le décès par arrêt cardiaque de son fils de 24 ans est lié aux boissons énergisantes qu'il consommait en grandes quantités⁵. L'Association médicale canadienne (AMC) s'est également prononcée en faveur d'une telle interdiction⁶.

La prévention, l'éducation et la promotion de saines habitudes de vie restent la clé. Pensez à demander à vos patients « Buvez-vous des boissons énergisantes ? »

L'APPORT QUOTIDIEN MAXIMUM RECOMMANDÉ EN CAFÉINE

Adultes en santé	400 mg
Femmes enceintes ou qui allaitent et femmes qui planifient une grossesse	300 mg Salon Santé Canada, les boissons énergisantes sont déconseillées aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Les enfants seraient plus sensibles aux effets de la caféine. Les recommandations pour les enfants et les adolescents sont basées sur leur poids corporel (2,5 mg/kg de poids corporel).	
Enfants de 4 à 6 ans	Pas plus de 45 mg (environ une canette de 355 ml de cola régulier)
Enfants de 7 à 9 ans	Pas plus de 62,5 mg (environ une canette et demie de 355 ml de cola régulier)
Enfants de 10 à 12 ans	Pas plus de 85 mg (près de deux canettes de 355 ml de cola régulier)
Adolescents de 13 ans et plus	Pas plus de 2,5 mg/kg de poids corporel
<small>NB : Les canettes des boissons énergisantes portent la mention « N'est pas recommandé pour les enfants, les femmes enceintes ou qui allaitent et les personnes sensibles à la caféine ». Source : Santé Canada, avis du 11 juin 2013. URL : http://healthy Canadians.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2013/34021a-fra.php</small>	

LES PRINCIPALES INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ASSOCIÉES À LA CONSOMMATION DE BOISSONS ÉNERGISANTES*

Interactions majeures	
Amphétamines Cocaïne Éphédrine	La caféine pourrait augmenter les risques d'effets stimulants au SNC. Il est prouvé que l'utilisation d'éphédrine et de la caféine pourrait accroître le risque de mettre gravement la vie en danger ou d'effets indésirables graves, tels que l'hypertension, l'infarctus du myocarde, les accidents vasculaires cérébraux, des convulsions et la mort.
Warfarine	Le ginseng américain peut réduire l'efficacité du traitement.
Interactions modérées	
Clozapine	La caféine peut augmenter les effets et la toxicité de la clozapine.
Anticoagulants / Antiplaquettaires	La caféine pourrait accroître le risque de saignements lorsqu'elle est utilisée en concomitance avec ces agents.
<small>* Interactions extraites d'un tableau plus exhaustif tiré du guide de l'INSPQ « Boissons énergisantes : risques liés à la consommation et perspectives de santé publique », http://bit.ly/Qe0Xnw</small>	
De nombreuses autres interactions existent. Nous vous invitons à consulter vos logiciels d'aide à la décision ou le guide de l'INSPQ pour un portrait complet des interactions médicamenteuses associées aux substances retrouvées dans les boissons énergisantes.	

³⁻⁴ INSPQ, Boissons énergisantes : risques liés à la consommation et perspectives de santé publique, novembre 2010

⁵ Frédéric Lacroix-Couture, « Boissons énergétiques : l'AMC en faveur d'une interdiction aux mineurs », Le Nouvelliste, 22 août 2013. URL : www.lapresse.ca/le-nouveliste/actualites/201308/22/01-4682085-boissons-energetiques-lamc-en-faveur-dune-interdiction-aux-mineurs.php

⁶ AMC, L'AMC prend fermement position sur des questions de santé publique, 21 août 2013. URL : www.cma.ca/amc-position-questions-sante-publique

EXPERTS EN SANTÉ



**SE DONNER
LES MOYENS
D'AVANCER**

17 et 18 JUIN 2014

Pour vous inscrire :
www.opq.org/inscription

Le Rendez-vous
des pharmaciens,
des résidents et des
étudiants en pharmacie
du Québec

Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield,
Montréal



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Présent pour vous



RVO 2014



TOUT UN PROGRAMME!

Sur le thème «**Experts en santé, se donner les moyens d'avancer**», l'Ordre vous propose un événement dynamique et participatif. Comment déployer vos compétences et votre expertise? Comment prendre votre place dans le réseau de la santé et en première ligne? Comment mieux travailler en équipe?

De grandes conférences

En ouverture, M. Pierre Lainey, maître d'enseignement au Service de l'enseignement du management à HEC Montréal, vous apprendra à être un influenceur dans votre milieu.

M^{me} Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, vous donnera les outils pour dénouer des situations dans lesquelles la communication peut sembler difficile. Elle animera sa conférence à partir d'exemples que vous nous soumettez (voir encadré).

M^{me} Geneviève Landry, coordonnatrice en développement et gestion de projets à la Direction de l'organisation des services de première ligne intégrés au ministère de la Santé et des Services sociaux, vous présentera les orientations du MSSS dans la gestion des maladies chroniques ainsi que la place du pharmacien dans ce cadre.

Pour clore le RVO avec une grande conférence, le D^r Alain Vadeboncoeur, chef du service de médecine d'urgence à l'Institut de Cardiologie de Montréal, nous fera part de sa vision, en tant que médecin urgentologue, de l'engagement des professionnels de la santé dans les soins aux patients.

Plus d'ateliers

Dans les sondages des derniers RVO, vous nous aviez demandé plus d'ateliers. Nous vous avons écoutés! Cette année, plutôt que de choisir deux ateliers sur les quatre proposés, vous pourrez en choisir trois sur les cinq proposés.

Communication, déontologie, prise en charge des patients âgés, réseau de la santé et le nouvel outil Impact Pharmacie sont les grands thèmes de ces séries d'ateliers. Pour plus de détails et pour connaître les objectifs d'apprentissage, rendez-vous sur le site Web de l'Ordre.

Profitez des tarifs avantageux

N'attendez pas pour profiter des tarifs avantageux. Inscrivez-vous avant le 18 mai! www.opq.org/inscription.

Nous vous attendons en grand nombre les 17 et 18 juin 2014, au Centre Mont-Royal, à Montréal, pour la 4^e édition du Rendez-vous de l'Ordre (RVO). C'est un rendez-vous!

CONTRIBUEZ AU CONTENU DE LA PROGRAMMATION!

Quels sont vos défis de communication?

M^{me} Rose-Marie Charest élaborera sa conférence à partir de vos questions. Quels sont les défis de communication que vous rencontrez avec vos patients, avec vos collègues ou avec d'autres professionnels de la santé? Soumettez-nous vos questions à l'adresse suivante: communic@opq.org.

Un projet à faire connaître?

Partager, c'est faire croître l'expertise collective. Vous avez mis en place un projet d'éducation, de sensibilisation pour vos patients sur un problème de santé en particulier? Vous avez acquis une expertise dans un domaine? Vous avez développé avec d'autres professionnels de la santé une méthode de collaboration efficace? Vous avez perfectionné une méthode de travail?

Envoyez-nous un bref résumé de votre projet et de ses retombées, votre photo et votre adresse courriel pour que les pharmaciens intéressés puissent communiquer avec vous. Les projets sélectionnés seront publiés dans le cahier du participant, remis sur place le jour de l'événement, diffusés sur présentation PPT au cours du RVO et mis sur le site Web de l'Ordre. Pour soumettre vos projets, communiquez par courriel avec M^{me} Dorothée Philippon à dphilippon@opq.org.



Relève inspirée et inspirante

Des étudiants de l'Université de Montréal ont participé au *Mois de la sensibilisation au travail du pharmacien*, organisé par l'Association des pharmaciens du Canada.

Partout au Canada, des étudiants de l'Association canadienne des étudiants en pharmacie (ACEIP) ont réalisé diverses activités de promotion de la profession durant tout le mois de mars. Pour sa part, le groupe ACEIP de Montréal a créé une page Facebook (www.facebook.com/MSTPMontreal) pour diffuser des articles et des liens concernant la pratique de la pharmacie. Des macarons « J'aime mon pharmacien » ont également été distribués à tous les étudiants en pharmacie qui les ont fièrement portés.

Enfin, les étudiants ont été invités à participer à un Photomathon ayant comme thème « Quelle est la meilleure qualité qu'un pharmacien devrait avoir? ». Plus d'une soixantaine de sourires ont été photographiés, tous accompagnés de mots inspirants. Une murale a été réalisée, dénouement de ce mois de mars stimulant.

Le groupe ACEIP de Montréal vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Un bel exemple d'une relève inspirée et inspirante.

TD Assurance

Vous vous êtes investi sans compter.
Maintenant, économisez grâce à TD Assurance.



Les professionnels de la santé peuvent économiser plus.

Chez TD Assurance, nous sommes conscients du temps et des efforts que vous avez investis pour arriver là où vous êtes. C'est pourquoi, en tant que **pharmacien**, vous bénéficiez de tarifs de groupe préférentiels et de divers autres rabais grâce au programme TD Assurance Meloche Monnex. Mieux encore, vous obtiendrez un service personnalisé et une protection adaptée à vos besoins. Demandez une soumission dès aujourd'hui et découvrez combien vous pourriez économiser.

Demandez une soumission dès aujourd'hui

1-877-321-3865

melochemonnex.com/pharm

Vous pourriez GAGNER

60 000 \$ comptant pour
réaliser votre cuisine de rêve*!



HABITATION | AUTO | VOYAGE

Le programme d'assurances habitation et auto TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada. Pour les résidents du Québec : nous sommes situés au 50, Place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*Aucun achat n'est requis. Il y a un (1) prix à gagner. Le gagnant aura le choix entre une somme de 60 000 \$ CA qui servira à réaliser sa cuisine de rêve ou 60 000 \$ CA comptant. Le gagnant devra retirer les services du fournisseur de son choix et coordonner l'ensemble des travaux. Le concours est organisé par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et Primum compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles qui sont résidents canadiens et qui appartiennent à un groupe employeur ou à un groupe de professionnels ou de diplômés ayant conclu un protocole d'entente avec les organisateurs, et qui, par conséquent, bénéficient d'un tarif de groupe. Le concours se termine le 31 octobre 2014. Le tirage aura lieu le 21 novembre 2014. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Le règlement complet du concours est disponible à l'adresse melochemonnex.com/concours.

® Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.



Santé Canada publie des résumés de l'examen d'innocuité de certains médicaments

M^{me} Rona Ambrose, ministre canadienne de la Santé, a récemment annoncé que Santé Canada publierait sur son site Web des résumés de l'examen d'innocuité de certains médicaments.

Un premier résumé a déjà été publié. Il porte sur le risque potentiel de formation de caillots sanguins liés à la prise de DIANE-35. L'examen d'innocuité a été motivé par l'annonce faite, en France, le 30 janvier 2013, de l'intention de suspendre l'autorisation de mise sur le marché de DIANE-35 et ses génériques pour le traitement de l'acné dans les trois mois qui suivaient. Le résumé est disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1gxFik5>.

Au cours des prochains mois, les Canadiens devraient donc avoir accès à des descriptions « claires et simples » (selon le communiqué émis) des résultats des décisions et des examens de Santé Canada pour leur permettre de prendre des décisions concernant leur santé et celle de leur famille.

Cette mesure est la première entreprise dans le cadre réglementaire de transparence et d'ouverture de Santé Canada annoncé par le Ministère. Concrètement, il s'agit d'un ensemble de mesures destinées à faire preuve de plus de transparence et d'ouverture à propos de ses décisions réglementaires.

Les médicaments d'ordonnance au Québec Le Commissaire à la santé et au bien-être publie son rapport

Le Commissaire à la santé et au bien-être a récemment publié un rapport intitulé « Les médicaments d'ordonnance : état de la situation au Québec ».

Le rapport présente, en cinq chapitres, les différentes phases menant à l'utilisation des médicaments d'ordonnance au sein du système de santé et des services sociaux québécois :

- l'élaboration du médicament et la réglementation qui s'y rattache ;
- l'évaluation et la couverture des médicaments d'ordonnance au Québec ;
- la distribution, la prescription, la dispensation et l'administration du médicament, tant en contexte ambulatoire qu'en établissement de santé ;
- les façons dont le bon usage du médicament est envisagé partout dans le monde, en plus de l'approche retenue au Québec ;
- les dépenses et le financement des produits pharmaceutiques au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

Les médicaments occupent une part de plus en plus importante dans les systèmes de santé des pays industrialisés. Au Canada, les dépenses en médicaments d'ordonnance ont atteint près de 26 milliards de dollars en 2010 ; elles étaient de 2,5 milliards en 1985. Devant ce constat, le Commissaire à la santé et au bien-être a souhaité alimenter la réflexion. Ce rapport ne se veut pas un portrait critique de l'industrie pharmaceutique, du domaine du médicament ou des politiques gouvernementales, mais bien une analyse ayant pour objectif de susciter la réflexion.

Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1iqh77Y>.





LES STAGES DE L'ORDRE Bien guider, pour aider à progresser

Les stages de formation pratique représentent une étape cruciale pour tout étudiant ou tout pharmacien qui effectue un retour à la pratique, par exemple. Le rôle d'évaluation du maître de stage revêt ainsi une importance capitale.

L'objectif principal d'un stage n'est pas uniquement d'effectuer le nombre d'heures requis ; il faut également atteindre les objectifs d'apprentissage initialement fixés et ce, quelle que soit la nature du stage. Si ceux-ci ne sont pas atteints, plusieurs options s'offrent alors au maître de stage.

Comment bien guider votre stagiaire pour lui permettre d'atteindre ses objectifs ?

En tant que maître de stage, vous êtes à la fois un tuteur, un conseiller et un modèle professionnel pour votre stagiaire. Pour l'aider à évoluer et à atteindre ses objectifs, pensez à :

- définir précisément les attentes concernant le stagiaire et les procédures ;
- planifier avec lui les activités qu'il devra réaliser durant son stage ;
- l'orienter dans ses démarches pour réaliser ses activités d'apprentissage ;
- l'exposer progressivement à des situations variées, simples à complexes, et à des responsabilités ;
- lui fournir une rétroaction tout au long de son stage pour l'aider à progresser ;
- déterminer les mesures à prendre pour pallier les lacunes identifiées (ex. : lectures, travaux écrits, formation, etc.).

Ainsi, tout au long du stage et au moment de son évaluation, vous devez donner une opinion juste, honnête et fondée lorsque vous évaluez un étudiant ou un stagiaire.¹ Il est important de permettre au stagiaire de se réajuster en cours de route ; c'est votre rétroaction qui lui permettra de le faire.

Que faire si le stagiaire n'a pas atteint les objectifs fixés ?

En plus de vous assurer que le stagiaire a effectué le nombre d'heures requis, vous devez également vérifier s'il a atteint les objectifs fixés. Si le stagiaire satisfait à ces critères, le formulaire d'évaluation doit être rempli et acheminé à l'Ordre dans les 30 jours suivant la fin du stage.

⁶ Voir à cet effet l'article 86 du *Code de déontologie des pharmaciens*.

Si vous constatez que certains objectifs ne sont pas atteints, vous pouvez modifier le programme d'activités de votre stagiaire et décider de :

- demander au stagiaire des travaux écrits non prévus initialement, suggérer des lectures complémentaires ou lui demander de suivre certaines formations continues, par exemple.
- prolonger le stage. Des heures additionnelles peuvent être nécessaires pour compléter son processus d'apprentissage et ainsi atteindre avec succès les objectifs. Pour ce faire, vous devez en informer la Direction de l'admission et du perfectionnement (DAP). Dans le rapport d'évaluation, vous devez justifier cette prolongation en précisant les objectifs non atteints accompagnés d'exemples.

Ainsi, une évaluation rigoureuse et régulière permettra un meilleur apprentissage et l'identification de lacunes qui pourront être comblées plus facilement et rapidement par le stagiaire.

Accompagner et progresser

Un stage est une occasion extraordinaire d'accompagner un étudiant ou un pharmacien dans un cheminement le menant vers l'exercice de la pharmacie ; c'est également une opportunité de progresser mutuellement. Accueillir un stagiaire permet un développement professionnel, autant pour le stagiaire que pour le maître de stage et ses collègues. Réviser la thérapie médicamenteuse de patients ainsi que les lignes directrices pour le traitement de certaines pathologies, mettre à jour des procédures, développer de nouveaux projets, etc., sont autant d'occasions de se perfectionner et de transmettre à d'autres son expérience et son expertise. Accueillir un stagiaire, c'est aussi s'impliquer pour le futur de la profession.

Si vous avez des questions à propos d'un stage, si vous rencontrez des difficultés (compétences, connaissances, savoir-être, etc.) ou lorsqu'un échec de stage est envisagé, n'hésitez pas à communiquer avec la DAP. L'équipe de la DAP est présente pour vous soutenir dans ce rôle essentiel qui aidera les stagiaires à devenir d'excellent professionnels pharmaciens.

Le guide de stage est LA référence pour les maîtres de stage !

N'oubliez donc pas de lire le guide du stage à superviser afin de connaître les objectifs que votre stagiaire devra atteindre et les activités obligatoires qu'il devra accomplir. La plupart des guides sont disponibles sur notre site Web, dans les sections « Pharmaciens/Maîtres de stage » et « Pharmaciens/Retour à la pratique ».

Recommandé par l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.



Le service d'accompagnement à l'incorporation de la Financière des professionnels

■ Favorise plusieurs stratégies fiscales avantageuses

En tant que professionnel en pratique privée, vous pourriez obtenir de réels avantages en vous incorporant. Et si vous êtes déjà incorporé, savez-vous que plusieurs aspects ont évolué avec le temps ?

Votre association est actionnaire de la Financière des professionnels depuis plus de 26 ans. Nos conseillers sont vos partenaires privilégiés pour vous guider dans la constitution de votre société par actions ou vous aider à l'optimiser. Ils connaissent précisément votre réalité professionnelle.

Appelez l'un de nos conseillers pour en profiter.



Actionnaire de la Financière des professionnels depuis 1988

www.fprofessionnels.com | Montréal 1 888 377-7337 | Québec 1 800 720-4244 | Sherbrooke 1 866 564-0909



Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille ainsi qu'un courtier en épargne collective inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère et distribue les fonds de sa gamme de Fonds, et qui offre des services-conseils en fonds d'investissement et en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui offre des services de gestion de portefeuille.

LE LOGO DE L'ORDRE : une image à préserver

Qu'est-ce que les Nations-Unies, Apple et l'Ordre des pharmaciens du Québec possèdent en commun ? Un logo. Un symbole graphique qui permet de manière quasi instantanée de reconnaître l'entreprise ou l'organisation. Un logo étant une composante intrinsèque d'une organisation, il est donc essentiel de soumettre son utilisation à des conditions strictes.

Quelles sont les conditions d'utilisation du logo de l'Ordre ?

L'Ordre a établi des règles d'utilisation de son symbole afin de préserver l'image de dignité, d'impartialité, d'objectivité et de professionnalisme qui doit le caractériser.

Ainsi, les règles énoncées dans l'article 106 du *Code de déontologie des pharmaciens*, l'article 13 du *Règlement sur la tenue des pharmacies* ainsi que dans le document intitulé *Utilisation du logotype par les pharmaciens* doivent être respectées.

Le guide d'utilisation du symbole graphique ainsi que le logo sont disponibles dans la section « L'Ordre/Normes graphiques et usage du logo » du site Web de l'Ordre.

Pas de logo associé aux activités commerciales

Le Conseil d'administration de l'Ordre a récemment réitéré sa position selon laquelle « **le symbole graphique de l'Ordre ne peut, en aucun cas, être associé à des activités commerciales** ».

Ainsi, le logo ne peut être utilisé de façon à signifier ou à laisser entendre que l'Ordre autorise ou recommande l'emploi d'un produit, quel qu'il soit. Également, le symbole ne peut être utilisé pour la vente de produits non pharmaceutiques. Cette interdiction s'applique notamment aux articles vendus hors des murs de la pharmacie¹.



Ce logo est une marque de commerce enregistrée au seul bénéfice de l'Ordre des pharmaciens du Québec, en vertu de la *Loi sur les marques de commerce du gouvernement du Canada*. L'Ordre accorde un droit d'utilisation à ses membres, mais prescrit les règles pour un usage approprié du symbole.



Des doutes ?

Toute utilisation qui n'est pas mentionnée dans le guide d'utilisation du symbole graphique est interdite, à moins d'une autorisation spéciale de la Directrice secrétaire générale, M^{me} Manon Lambert. Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec M^{me} Valérie Verville, conseillère en communication, aux coordonnées habituelles de l'Ordre.

¹ *Utilisation du logotype par les pharmaciens*, www.opq.org/cms/Media/459_38_fr-CA_0_normes_graphiques_opq.pdf

LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : une priorité pour l'Ordre

Dans toute organisation, il arrive que les membres du Conseil d'administration (CA) ou d'un comité se retrouvent en conflit d'intérêts. Le principe à la base de la création des ordres – l'autogestion par les pairs – fait en sorte que de tels conflits ou apparences de conflits surviennent parfois et ne pourront jamais être totalement éliminés.

À l'Ordre, la gestion de ces conflits est prise au sérieux. Le comité sur la gouvernance et l'éthique s'est penché sur la question et une politique (le *Code de conduite et d'éthique des administrateurs*) vient les encadrer depuis 2007. Chaque nouvel administrateur de l'Ordre doit prendre connaissance de cette politique et s'engager à la suivre en signant un engagement à cet effet.

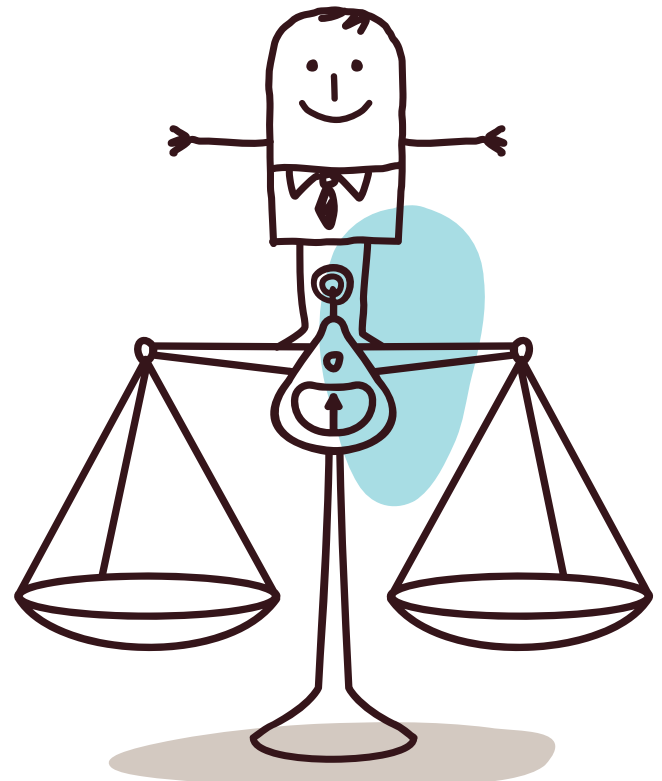
Elle prévoit d'entrée de jeu que les administrateurs doivent éviter de se placer en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Un administrateur qui serait en présence d'un tel conflit doit le déclarer sans omission, s'abstenir de voter ou de prendre position concernant cette question et éviter d'influencer le vote ou la décision. En outre, il doit se retirer de la réunion durant les discussions, à moins que ces collègues n'aient des questions à lui poser et l'invitent à rester pour cette période, et la prise de décision sur cette question.

La politique prévoit même les situations où le membre d'un comité ou du CA estime qu'un autre administrateur est en conflit d'intérêts. Après avoir pris connaissance de la situation, les autres membres du CA ou du comité auquel cet administrateur siège discutent de la situation et statuent sur la présence ou non d'une situation apparente ou réelle de conflit d'intérêts.

Au fil des ans, plusieurs administrateurs se sont retirés des discussions et des décisions pour raison de conflit d'intérêts. D'ailleurs, depuis plusieurs années, le texte sur la gouvernance publié dans le rapport annuel précise le nombre de retraits pour conflit d'intérêts.

Depuis mars dernier, en plus de signer une déclaration annuelle de conflits d'intérêts, les membres du CA déclarent, à chaque début de rencontre, les sujets à l'ordre du jour pour lesquels ils sont en conflit (ou en apparence de conflit). Cette façon de faire permet d'intégrer cette notion à chaque réunion et d'aborder ouvertement la question et l'approche à suivre.

La réflexion de l'Ordre sur ces situations ne date pas d'hier. L'Ordre est d'ailleurs fréquemment sollicité pour soutenir d'autres ordres professionnels dans la mise en place de meilleures pratiques de gouvernance, dont la gestion des conflits d'intérêts.



QU'EST-CE QU'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle se trouve un administrateur qui l'incite (conflit réel), pourrait l'inciter (conflit potentiel) ou pourrait être perçue comme l'incitant (apparence de conflit) à ne pas agir dans l'intérêt de l'organisation pour lequel il agit à titre d'administrateur, mais plutôt à agir dans son propre intérêt ou dans celui d'une tierce personne.

143^e assemblée générale annuelle de l'Ordre

L'Ordre des pharmaciens du Québec vous invite à sa 143^e assemblée générale annuelle, l'occasion pour vous d'en apprendre davantage sur les principaux dossiers traités en cours d'année à l'Ordre et de rencontrer vos administrateurs. L'assemblée générale sera suivie de la remise des prix Louis-Hébert, Innovation et Mérite du CIQ et d'un cocktail dînatoire.

Le 17 juin 2014 à 15 h 30
Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield, à Montréal



Conseil d'administration >>>

14 mai et 19 juin 2014

Comité exécutif >>>

21 mai et 2 juillet 2014

Bienvenue

**Nous souhaitons la bienvenue
aux 34 nouveaux pharmaciens !**

- > Abas, Hiba
- > Alexeeva, Tatiana
- > Béliveau, Olivier
- > Cetoute, Lola
- > Chapuis, Jacqueline
- > Chehada, Amer
- > Demers, François
- > Dinh, Tonia
- > Eap, Olivier
- > El Modafar, Hicham
- > Ghazouani, Ahmed
- > Ginefri, Lauriane
- > Karam, Marianne
- > Khan, Mohammad Imran
- > Lavergne, Jean-Philippe
- > Le Garrec, Dorothée
- > Le Van, Julien Quang
- > Létourneau, Kevin
- > Malki, Pierre
- > Nacer, Saida
- > Noury, Steve
- > Pilon, Julie
- > Rizk, Leandro
- > Saadallah, Maged
- > Sas, Bogdan-Sebastian
- > Sawan, Chloé-Alexandra
- > Shawi, Fady
- > Toffolo Nanci, Miriam
- > Van Rassel, Meagan
- > Verreault, Anne-Catherine
- > Yacoub, Manal Samir Nessim
- > Younan, Samer
- > Zakhary, Reham
- > Zaraket, Ali



M^e Jocelyn Binet effectue un retour

Direction des enquêtes

Après un séjour dans le domaine de l'industrie pharmaceutique d'innovation en Ontario, M^e Jocelyn Binet a effectué un retour à l'Ordre en février dernier, à titre de conseiller juridique, directeur adjoint et syndic adjoint à la Direction des enquêtes.

Jocelyn aborde son retour à l'Ordre avec fébrilité et enthousiasme. Malgré un titre assez long, son mandat est simple et se situe à trois niveaux. Il conseille et représente les syndics adjoints et la directrice des enquêtes devant le conseil de discipline, il assiste la directrice, M^{me} Lynda Chartrand, dans la gestion et l'administration de la direction. Enfin, à titre de syndic adjoint, il fait enquête, conformément aux dispositions du *Code des professions*.

Pharmacien depuis 1996, Jocelyn est arrivé à l'Ordre en 2000 à titre d'inspecteur professionnel. En 2002, il fait le saut à la Direction des enquêtes où il y occupera successivement les fonctions de syndic adjoint puis de syndic et directeur des enquêtes jusqu'en 2011. Au nombre de ses dossiers, il a été à l'origine d'une décision majeure pour l'ensemble du système professionnel québécois. En octobre 2006, la Cour suprême du Canada¹ a reconnu les pleins pouvoirs d'enquête des syndics qui peuvent, depuis lors, exiger à des tiers non membres d'un ordre professionnel d'obtenir des documents ou renseignements dans le cadre d'une enquête à l'égard d'un professionnel.

En parallèle, Jocelyn obtient sa maîtrise en droit en 2006, son baccalauréat en droit en 2007 et est admis au Barreau du Québec en 2008. Cette nouvelle corde à son arc l'amène à Toronto, en 2011, afin d'occuper ultimement le poste de directeur du contentieux et secrétaire corporatif de Eli Lilly Canada Inc. « Ce fut une expérience très enrichissante, dans un contexte difficile pour l'industrie pharmaceutique d'innovation qui doit faire face à de nombreux défis, notamment sur le plan de la recherche de nouvelles molécules où les échecs sont omniprésents et les investissements se comptent en milliards de dollars », explique-t-il.

Nous lui souhaitons un bon retour à l'Ordre.

¹ *Pharmascience Inc. c. Binet*, 2006 CSC 48



1^{re} édition – 4 juin 2014

Rejoignez le peloton !

Manifestez votre solidarité envers les **aidants naturels** en roulant au profit de la Fondation de la FMSQ.

Deux parcours :
45 km ou 75 km

Lieu de départ et d'arrivée :
Golf Royal Bromont, à Bromont

Coût :
500 \$, dont 360 \$ qui seront versés
à la Fondation de la FMSQ (reçu d'impôt)

Inscrivez-vous dès maintenant !
professionnels.com/tour360



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

Dossier : 30-12-01747

Avis est par les présentes donné que M. Marc-André Sauriol (numéro de membre 209132), ayant exercé la profession de pharmacien dans le district de Montréal, a été trouvé coupable le 8 janvier 2014 par le conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens du Québec des infractions suivantes :

Chef n° 1 À Montréal, district de Montréal, entre le 18 octobre et le 29 octobre 2012, au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Hôpital Saint-Luc, situé au 1058, rue Saint-Denis, à Montréal, district de Montréal, a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en s'appropriant à même les stocks du cabinet décentralisé de l'urgence de l'Hôpital Saint Luc, des stupéfiants, à savoir 20 ampoules d'hydromorphone 2 mg (1 ml) injectables contrairement à l'article 3 du *Règlement sur les stupéfiants* (C.R.C., c. 1041), contrevenant par là à l'article 77(5) du *Code de déontologie des pharmaciens* (L.R.Q., c. P-10, r. 7) ;

Chef n° 2 À Montréal, district de Montréal, au cours de la période du 1^{er} janvier au 29 octobre 2012, a fait un usage immodéré de substances psychotropes, contrevenant par là à l'article 14 du *Code de déontologie des pharmaciens* ;

Chef n° 3 À Montréal, district de Montréal, le ou vers le 31 octobre 2012, a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession en transmettant à une pharmacienne propriétaire un curriculum vitæ contenant de fausses informations relatives à des expériences d'emploi en pharmacie communautaire, contrevenant par là à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) ;

Chef n° 4 À Montréal, district de Montréal, le 26 novembre 2012, a entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en refusant à deux (2) reprises de se soumettre à un test de dépistage de drogues, contrevenant par là à l'article 114 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C 26) ;

Chef n° 5 À Montréal, district de Montréal, entre le 1^{er} janvier et le 29 octobre 2012, au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Hôpital Saint Luc, situé au 1058, rue Saint-Denis, à Montréal, district de Montréal, a exercé la pharmacie dans des états susceptibles de compromettre la qualité de son exercice ou de ses actes ou l'honneur ou la dignité de la profession, contrevenant par là à l'article 35 du *Code de déontologie des pharmaciens*.

Le 8 janvier 2014, le conseil de discipline imposait à M. Marc-André Sauriol (numéro de membre 209132) une radiation temporaire de dix-huit (18) mois pour les chefs n^{os} 1, 2 et 5 et une radiation temporaire d'un (1) mois pour les chefs n^{os} 3 et 4 ; lesdites périodes de radiation seront purgées concurremment.

La décision du conseil étant exécutoire le 31^e jour de sa communication à l'intimé, M. Marc-André Sauriol (numéro de membre 209132) est donc radié du tableau de l'Ordre pour une période de dix-huit (18) mois à compter du 7 février 2014.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 7 février 2014.

Geneviève Richard, Secrétaire du conseil de discipline



La qualité et la sécurité des services offerts passe par l'aménagement de la pharmacie

Lorsqu'il est question d'assurer la qualité et la sécurité des services offerts, l'organisation du travail et du lieu de travail sont indissociables. Dans le dernier numéro de *L'interaction*, nous abordions la planification et la standardisation du travail. Nous poursuivons aujourd'hui avec l'organisation physique de la pharmacie, et plus particulièrement par des rappels concernant la conservation des médicaments et l'aménagement de l'environnement de travail.

Conservation des médicaments

Tous les médicaments doivent être gardés à une température variant entre 15 et 30 °C. Les médicaments portant une étiquette indiquant qu'ils doivent être réfrigérés doivent, quant à eux, être conservés dans un réfrigérateur à une température variant entre 2 et 8 °C¹.

Pour entreposer des médicaments devant être réfrigérés dans les conditions optimales précisées par le fabricant, vous devez disposer d'un équipement adéquat et bien entretenu. Pour ce faire, l'utilisation d'un réfrigérateur commercial est recommandée par l'Ordre et l'utilisation d'un réfrigérateur domestique est proscrite.

Le terme « médicament » est utilisé dans son sens large et inclut les produits biologiques, les vaccins, etc.

¹ Article 8 du Règlement sur la tenue des pharmacies

Questions de pratique

L'Agence de la santé publique du Canada a publié des lignes directrices² selon lesquelles tout réfrigérateur ou congélateur utilisé doit :

- pouvoir maintenir les températures de conservation requises en toute saison ;
- être suffisamment grand pour contenir le stock de médicaments le plus volumineux de l'année ;
- être doté d'un thermomètre étalonné ou d'un enregistreur de données dans chaque compartiment ;
- servir uniquement à l'entreposage des médicaments ;
- être placé dans un endroit sûr, notamment non accessible au public ou à des personnes non autorisées.

Pour plus de détails, consultez les questions « Pourquoi l'acquisition d'un réfrigérateur biomédical fait-elle partie des recommandations du comité d'inspection professionnelle ? » et « Que signifie réfrigérateur biomédical ? », disponibles dans la section « Pharmaciens/Ma pratique/Foire aux questions » du site Web de l'Ordre.

Environnement de travail

Selon le *Règlement sur la tenue des pharmacies*, une pharmacie doit être tenue « conformément aux règles de la propreté et de l'hygiène »³. Plus précisément, l'environnement de travail et tous les équipements utilisés pour la prestation des services pharmaceutiques doivent être propres et faits de matériaux qui résistent aux fréquents lavages⁴. Pour ce faire, il ne doit y avoir aucun tapis, aucune fissure apparente ou trace de dégâts d'eau au plafond, sur les murs et le plancher.

Nous tenons à rappeler qu'aucun tapis ne doit se retrouver dans l'aire de préparation des médicaments puisque cela peut grandement compliquer le lavage du plancher. Le revêtement de plancher choisi doit assurer le meilleur confort possible pour le personnel, être fait d'un matériau non absorbant, résister au lavage avec des détergents et avoir une surface lisse pour faciliter le nettoyage.

Pour plus de détails, consultez la question « Puis-je installer des tapis antifatigue sur le plancher de mon aire ou ma salle de préparations magistrales non stériles ? », dans la section « Pharmaciens/Ma pratique/Foire aux questions ».



ÉCHÉANCE EN 2016

Lorsque les *Standards de pratique* ont été publiés en 2011, une échéance de cinq ans a été prévue pour leur atteinte, soit d'ici 2016.

Cependant, s'il existe des problématiques importantes, concernant, par exemple, l'hygiène ou la sécurité au sein de votre pharmacie, des changements seront demandés afin de respecter l'échéance de 2016. Le comité d'inspection professionnelle, lorsqu'il fait des recommandations, tient toujours compte d'un ensemble de facteurs, dont la gravité de la problématique rencontrée au sein de la pharmacie.

² Agence de la santé publique du Canada, *Lignes directrices concernant le contrôle de la température des médicaments pendant l'entreposage et le transport* (GUI-0069), avril 2011, www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/compli-conform/gmp-bpt/docs/gui-0069-fra.php

³ Article 3 du *Règlement sur la tenue des pharmacies*

⁴ Standards de pratique, énoncé 3.1.2



Nathalie Letarte, pharmacienne et professeure en oncologie

Nathalie Letarte est pharmacienne en oncologie au CHUM depuis 1999. En 2009, de retour au Québec, après un stage en oncologie à Chicago, elle devient professeure adjointe clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Depuis cinq ans, elle partage son temps entre ses patients et ses étudiants.

Comment envisagez-vous votre rôle en oncologie ?

Je travaille dans un contexte difficile, celui du cancer. Les traitements sont lourds et les effets secondaires, nombreux. Mon rôle est de faire tout ce que je peux pour aider les patients, même avec de petits gestes. Quand un patient souffre de nausées et vomissements, si je réussis à ajuster ses médicaments pour qu'au prochain traitement, il ne soit plus malade, je viens de changer sa vie. Que mes patients viennent à la clinique externe pour leur traitement ou qu'ils soient hospitalisés, je prends le temps de les voir, de faire leurs suivis et de voir comment je peux les aider.

Dans les dernières années, j'ai perdu deux personnes très proches à cause du cancer. Alors, même si j'ai toujours travaillé en oncologie, depuis, ça a pris un tout autre sens.

Comment votre pratique en établissement de santé influence-t-elle votre enseignement et inversement ?

Ma pratique me permet d'apporter des cas concrets, des cas patients intéressants à mes étudiants. D'ailleurs, ils apprécient vraiment le fait que ce soit une clinicienne qui leur enseigne la pratique en oncologie. De l'autre côté, le fait de mettre mes cours à jour, de me tenir au courant des nouvelles études et des nouveaux médicaments me permet d'améliorer ma pratique à l'hôpital. Enseigner et pratiquer est la meilleure des combinaisons.

Vous faites partie de Groupe d'action pour la pharmacothérapie personnalisée (GAPP) de l'Université de Montréal. De quoi s'agit-il ?

Le GAPP est un regroupement de cliniciens et professeurs de différents milieux (cardiologie, pédiatrie, VIH et oncologie, entre autres) qui s'intéresse à la pharmacothérapie personnalisée au niveau de la pharmacogénomique. En plus de projets de recherche et de publications, nous avons mis sur pied un cours de perfectionnement professionnel pour les pharmaciens, offert à l'UdeM. Nous avons également intégré ces notions à nos cours de doctorat en pharmacie (Pharm. D.) et de maîtrise. D'ici quelques années, nous espérons pouvoir offrir un cours en ligne.

Quelle est l'importance de la pharmacothérapie personnalisée en pratique ?

Nous avons de plus en plus recours à des thérapies ciblées en oncologie. Pour des cancers comme celui du poumon, du sein ou du côlon, par exemple, on recherche la présence de mutations. Dans certains cas, on donnera un médicament pour bloquer cette mutation. Et dans d'autres, on décidera de ne pas donner tel médicament car il sera inefficace, justement en raison de la mutation.

Le premier médicament trouvé pour la thérapie personnalisée est le Gleevec^{MD}, un médicament pour traiter les patients atteints de leucémie myéloïde chronique. C'était en 2001. Depuis, il y a de plus en plus de médicaments sur le marché, dans le traitement du mélanome, du cancer du rein, du poumon, du sein, etc. Dans ce contexte, les pharmaciens ont un très grand rôle à jouer. À la différence de la chimiothérapie en intraveineuse donnée à l'hôpital, ces thérapies ciblées sont des comprimés et sont donc vendues en pharmacie partout au Québec. Les pharmaciens communautaires devront gérer les effets secondaires avec l'aide des pharmaciens en oncologie, des infirmières et de l'équipe soignante. Il va y avoir beaucoup d'enseignement à faire.

En dehors de la pharmacie et de la recherche, qu'est-ce qui vous passionne ?

Il y a tellement de choses ! J'adore la cuisine, les voyages de ski alpin, des occasions pour m'évader et me défouler !

L'OFFRE DISTINCTION POUR LES PHARMACIENS



UNE OFFRE AVANTAGEUSE POUR JEAN



Lavallée

ATTENTIF

PROFITEZ D'AVANTAGES ADAPTÉS À VOTRE RÉALITÉ, INCLUANT:

- Un forfait avec transactions illimitées pour 7,95\$ par mois
- Des rabais et des taux avantageux sur plusieurs produits d'épargne et de financement
- Une gamme complète de solutions financières pour votre pharmacie
- Plusieurs autres avantages

desjardins.com/pharmacien



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir